

**26 septembre, Journée mondiale de la contraception**

**La contraception : ce droit fondamental et universel n'est pas qu'une « affaire de filles » !**

La contraception est un **droit fondamental et universel** des femmes et des hommes pour vivre une sexualité libre et épanouie, pour choisir le moment d'avoir ou non des enfants. **La maîtrise de la fécondité est un enjeu majeur pour l'autonomie des femmes** dans nos sociétés inégalitaires.

**Ce droit doit pouvoir s'exercer librement** partout dans le monde. Aucun pouvoir, aucune injonction ne peut interférer dans la décision, qu'on soit riche ou pauvre, au Nord comme au Sud. C'est aux femmes et aux hommes de choisir.

Cette contraception doit être d'un **accès facile**, à proximité, remboursée ou gratuite

L'exercice de ce droit passe aussi par **l'accès prioritaire de toutes et tous à l'éducation et à une éducation sexualisée**, dans une approche égalitaire entre les femmes et les hommes.

Parce qu'il défend cette société d'égalité entre femmes et hommes et le droit des femmes à l'autonomie, Le Planning Familial se bat encore pour l'application de ces droits en France. Certes, les combats féministes ont permis des avancées législatives significatives. Mais quelles sont-elles si des pans entiers de la loi de juillet 2001 restent aujourd'hui non appliqués ?

Alors que la journée mondiale s'adresse plus particulièrement aux adolescentEs, la sexualité des jeunes est, dans notre société, toujours taboue et la contraception une « affaire de filles ». Le manque d'informations, les difficultés d'accès, les coûts et les idées reçues restent des freins majeurs à la maîtrise de la fécondité.

A quand une éducation à la sexualité pour TOUS à raison de 3 séances par an et par année d'âge, comme la loi le prévoit ?

A quand le remboursement de TOUS les moyens de contraception, seul garant d'un véritable choix ?

A quand l'accès et la gratuité pour TOUS les jeunes, filles et garçons, en toute confidentialité, de TOUS les moyens de contraception ?

**Le Planning familial exige l'application de la loi 2001, et de toute la loi, sur ses trois piliers que sont l'éducation à la sexualité, l'avortement et la contraception, pour un droit enfin effectif en 2011.**

**Il est temps ! Les femmes et les hommes en ont assez des entraves politiques à l'application de la loi, garante de ce droit.**

**Contact :**

Marie-Pierre Martinet, secrétaire générale, # 06 70 19 83 48  
Véronique Séhier, Bureau national # 06 86 65 25 19

